

Motion votée lors de l'Assemblée Générale des professeurs de philosophie de l'académie de Lyon du mardi 15 juin 2021.

Réuni.e.s en Assemblée générale le mardi 8 juin 2021 nous professeur.e.s de philosophie de l'académie de Lyon exprimons dans ce texte, soutenus par la CGT education 69 et le SNES, nos vives inquiétudes, nos réserves et nos incompréhensions relatives aux modalités d'organisation de la session 2021.

Une session insoutenable :

Les réformes Blanquer et plus particulièrement les décisions pour l'organisation des modalités de la session 2021 placent les professeurs correcteurs des épreuves terminales dans une situation pédagogiquement inacceptable.

Concernant l'organisation pratique de la correction des copies de bac de la session 2021 et des suivantes :

Aucune réponse chiffrée précise ne nous a été donnée concernant le nombre de copies par enseignant. Et de plus, la possibilité de recevoir des copies supplémentaires en cours de correction a été annoncée par les rectorats.

Le délai entre la mise à disposition des copies (18 juin en fin de journée) et la date limite de remontée des notes (30 juin au matin) est donc de moins de 7 jours ouvrés.

Nous rappelons que le code du travail impose une coupure de 11 heures de repos consécutives, ce qui réduit la journée de travail possible à 13 heures. Le temps nécessaire pour corriger 100 copies est donc de 10 jours au minimum sans les week-ends. Les correcteurs sont donc mis devant un choix impossible : corriger superficiellement pour tenir les délais, ou corriger honnêtement en dépassant les délais, ou se rendre malades.

Nous ne pouvons pas tabler sur les éventuelles copies blanches de cette année, comme semblent le faire les DEC de plusieurs rectorats, pour accepter en 2021 des conditions de travail aberrantes que nous retrouverons à n'en pas manquer lors des sessions ultérieures. Depuis de nombreuses années, nous avons constaté que l'exception devient la norme et c'est pourquoi **nous demandons dès cette année une augmentation substantielle du temps de correction ou une diminution substantielle du nombre de copies par paquet.**

Concernant la numérisation des copies, nos inquiétudes sont nombreuses pour la session 2021 et les suivantes :

En donnant la possibilité aux correcteurs de télécharger les copies numérisées pour apaiser leurs craintes d'être surveillés, le ministère ne met pas un terme à nos inquiétudes. La numérisation des copies est en effet une occasion de transformer les enseignants avec une autorité disciplinaire reconnue en intervenants-correcteurs délivrant un service de correction dont la légitimité sera niée lors des jurys de délibération.

L'argument de la perte de copies avancé pour justifier de l'utilité de la numérisation, outre qu'il infantilise les enseignant-e-s qui sont pourtant des adultes responsables apporte une solution à un problème marginal et créera d'autres difficultés.

L'expérience montre en effet que plus on multiplie les intermédiaires entre l'original et la copie, plus on multiplie les risques d'erreurs : oubli d'une page, page numérisée deux fois, mélange de pages entre candidats différents.

Ce projet est en réalité économiquement irresponsable. Il participe d'un gaspillage inouï sur le plan humain, énergétique et financier : des êtres humains dont la présence serait nécessaire pour des tâches administratives et pédagogiques essentielles vont être mobilisés pour un travail mécanique de numérisation de copies papier déjà payées par la dépense publique, ce qui augmentera d'autant le gaspillage énergétique mais aussi le profit des grandes entreprises informatiques qui s'en sont vu confier la réalisation.

Pour garantir la valeur de la correction et du diplôme délivré, nous réaffirmons la nécessité du principe de collégialité :

- Nous refusons l'atomisation des personnels et la taylorisation des tâches à laquelle la dématérialisation conduit de fait.

- Nous demandons le maintien de réunions d'entente et d'harmonisation auxquels les correcteurs doivent pouvoir se rendre avec leurs copies.

Pour la même raison, nous ne saurions accepter de remplacer le travail de délibération des commissions par le pouvoir accordé au président de Jury de baisser ou augmenter de trois points une note sur la base d'éléments statistiques de comparaison issues des sessions 2018 et 2019.

Au grotesque de ces conditions de correction, s'ajoute le constat de la perversion de l'épreuve de philosophie de la session 2021 et de sa préparation qui ne manquera pas de faire précédent :

Sachant que l'attribution d'une note de l'épreuve de philosophie ne sera pas retenue si celle du contrôle continu est supérieure le ministre désavoue l'épreuve et son caractère national.

Par conséquent, nous déplorons l'aveuglement d'une mesure de court terme qui fera précédent : que pourrons nous répondre à un élève venant lors de la session 2022, 2023, 2029 du baccalauréat invoquera sa note au contrôle continu pour la substituer à celle de l'examen ?

C'est pourquoi nous réaffirmons notre attachement à un baccalauréat comme examen terminal, anonyme et national. En vertu de ces critères, il doit être organisé selon le principe d'une stricte égalité qui permet de se préparer dans des conditions identiques à des épreuves dont les règles sont connues à l'avance et dont la faisabilité a été auparavant éprouvée.

Pour protéger les enseignants et les élèves de toute instrumentalisation des examens, nous réaffirmons le caractère impérieux de la séparation entre l'autorité pédagogique et disciplinaire et l'autorité administrative. Ce principe de séparation des pouvoirs est un pilier fondamental de la constitution française et de la laïcité. Il permet de protéger de l'arbitraire des gouvernements qui demandent aux enseignants de faire d'autant plus preuve de bienveillance vis-à-vis des résultats scolaires qu'ils aggravent les conditions de préparation des examens.

Nous refusons de devenir les rouages et les complices d'une société et d'un pouvoir qui se préoccupent plus des notes obtenues que de la formation critique, scientifique et éthique d'élèves encouragés à tricher en recopiant des corrigés parce qu'ils n'ont pas droit à l'erreur pendant l'année qu'ils passent sous la pression du contrôle continu et de la sélection aveugle de *Parcoursup*.

Nous refusons par le biais d'épreuve comme celle du grand oral de transformer l'évaluation du travail scolaire en police des comportements et des discours destinés à séduire plus qu'à convaincre et faire réfléchir.

Nous sommes liés aux élèves ainsi qu'à leurs parents par l'engagement que nous avons pris avec la garantie de l'État Français de former nos élèves à exercer leur esprit critique et nous refusons de leur mentir sur la valeur des deux épreuves qu'ils passeront en juin 2021 et sur celles des années futures.